



Conseil Général
Bonvillars

Bonvillars, le 23 mars 2026

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Les membres du Conseil Général de Bonvillars sont convoqués pour une séance

le lundi 30 mars 2026, à 20h00, à la salle de la Cour

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
5. Communications du bureau du conseil
6. Communications de la municipalité
7. Informations des délégués aux associations intercommunales
 1. ASIGE
 2. ACRG
8. Préavis municipal 01/26 – Indemnités et vacations de la municipalité
9. Préavis bureau du conseil 01/26 – Indemnités et vacations du conseil général
10. Préavis municipal 02/26 - Réaménagement de la place de jeux
11. Motions, interpellations
12. Questions simples
13. Contre-appel

Le Bureau du Conseil

Remarques

- 1) Les documents pour cette séance seront mis dès que possible à disposition des conseillers sur le nouveau site Internet de la Commune de Bonvillars.
Ci-dessous la procédure d'accès à ces documents :
Cliquer sur le mot « Membres » (à droite en-haut de l'écran d'accueil)
Mot de passe = **BL48DV**



Conseil Général
Bonvillars

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Informations des délégués aux associations intercommunales
 - ASIGE
 - ACRG
8. Préavis 04/25 – Révision des statuts du SDIS
9. Préavis 06/25 – Crédit complémentaire RCPv
10. Préavis 05/25 – Budget 2026
11. Commission « Place de jeux »
12. Commission « Avenir de la Cour »
13. Motions, interpellations
14. Questions simples
15. Contre-appel

Le Président, Arnaud Bloesch, déclare l'assemblée ouverte à 19h00. L'assemblée compte 53 conseillers, le quorum est atteint, elle peut donc délibérer valablement.

1. Appel

2. Ordre du Jour

Il sera suivi tel que présenté.

3. Assermentation des nouveaux membres

Alain Borgognon et Guillaume Favre sont assermentés.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

Après une correction sur un nom et une correction à effectuer sur le P-V mis sur le site de la commune, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions. La secrétaire est remerciée pour son travail.

5. Communications du Bureau du Conseil

Arnaud Bloesch :

- Les dates des conseils généraux prévus en 2026 sont à agender :

Lundi 30 mars	Si préavis
Lundi 22 juin	Comptes & imposition
Lundi 26 octobre	Si préavis
Lundi 14 décembre	Budget

- Les deux nouveaux conseillers sont priés de donner leur IBAN à la boursière afin qu'elle puisse payer leurs jetons de présence.
- Pour les élections communales, le dernier délai pour le dépôt des listes est le 12 janvier 2026 à midi. Il ne faut pas hésiter à en parler si vous êtes intéressés.
- Merci à la Municipalité et à la secrétaire pour les échanges et le travail fourni pendant l'année écoulée, ainsi que pour l'organisation du souper de ce soir.
- Merci à tout le bureau pour la préparation des desserts.

6. Communications de la Municipalité

Mikael Guilloud :

- Pour l'antenne Swisscom, la commission fédérale de la protection de la nature se penche sur le problème, mais au vu des résultats, on risque de voir prochainement pousser l'antenne.
- Concernant l'annexe au préavis 09/2024 sur les coûts supplémentaires demandés au conseil pour la toiture de la grande salle, ceux-ci se sont montés à frs 99'000.-, le montant prévu était de 160'000.-. Ceci suite à la demande d'Edouard Duvoisin de se passer d'architecte.
- 42 villageois, dont 19 enfants, ont participé aux vendanges communales dans une ambiance très sympathique. Vous êtes les bienvenus pour participer l'an prochain.
- Je me représente. Il est applaudi chaleureusement.

Yves-Edouard Ruchti :

- Des restaurations ont été effectuées dans le bâtiment de l'ancienne poste suite à de l'humidité dans les chambres, le plancher a été isolé dans les combles.
- Pour l'école, un nettoyage du calcaire a été effectué dans les conduites.
- La toiture de la grande salle est terminée avec un budget inférieur à celui que vous avez voté.

7. Information des délégués aux associations intercommunales

ASIGE :

Victor Fernandes annonce que deux préavis ont été votés favorablement, soit celui du budget 2026 (CHF 301'397.34 pour Bonvillars) et celui du crédit de construction du campus de Champagne. Si tout se déroule bien le collège sera prêt pour l'été 2028.

ACRG :

Yann Rosser n'a pas pu assister à la dernière assemblée, renseignements pris auprès de François Jaquier, les deux préavis concernant le budget et le crédit de construction pour la réalisation d'un réservoir régional ont été votés positivement.

Frédéric Piguet demande si cette réunification des écoles est vraiment une économie au niveau des transports scolaires. Victor Fernandes se renseignera pour pouvoir répondre à cette question.

Le Conseil a tellement de succès que nous devons ajouter durant cette séance deux chaises pour les personnes arrivant plus tard, retenues par leur travail.

8. Préavis 04/2025 – Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du SDIS

Edouard Duvoisin lit le rapport de la commission ad-hoc. La discussion n'est pas demandée.

Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025 et la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027, soit le préavis 04/2025 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 06/2025 – Demande d'un crédit complémentaire d'investissement du Préavis 04/2024 pour installer un Regroupement pour la Consommation Propre virtuel (RCPv) à la Cour, à la Station de Pompage et au Moulin

Thomas Meylan lit le rapport de la commission ad-hoc. **Frédéric Piguet** lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte.

Elodie Terreaux : si nous acceptons ce préavis, est-ce que l'entier du potentiel des panneaux solaires sera utilisé ?

Daniel Rappo : pas tout à fait, d'après les estimations il resterait encore 6'460 kWh à injecter sur le réseau. Le potentiel de production est de 49'000 kWh, et à ce jour nous n'utilisons que 10% de cette énergie pour notre propre consommation.

Elodie Terreaux : ce serait judicieux de pouvoir l'utiliser chez nous, sachant qu'en été la Romande Energie n'en a pas besoin.

Daniel Rappo : en effet la loi suisse prévoit la mise en place de communautés électriques locales (CEL) pour 2026.

Markus Hoh : ne pourrions-nous pas demander un devis à une autre entreprise ?

Daniel Rappo : ici, notre idée était de présenter un projet.

Alain Borgognon : nous avons la possibilité de vendre cette électricité aux voisins.

Daniel Rappo : aux locataires en effet, mais pas à plus de 80% du prix pratiqué par Romande Energie.

Jean-Frédéric Leuenberger : si on installe des panneaux solaires, c'est bien dans le but d'utiliser leur électricité. Si on demande plusieurs offres, il faudra payer plusieurs fois. Le système mis en place nous permettra-t-il d'alimenter la maison de commune ?

Daniel Rappo : la maison de commune ne peut être concernée sans la mise en place d'une CEL, mais le projet présenté permettrait déjà un gain annuel important qui passerait de 6'000 à 13'000 CHF.

Edouard Duvoisin : à quel tarif, l'électricité sera facturée aux locataires ?

Daniel Rappo : 6,50 par mois pour les compteurs et nous avons le droit de revendre l'électricité à 80% de 32ct.

Adrien Corthésy : j'ai cru comprendre que, pour l'instant, cela ne concernerait pas les bâtiments où il y a des locataires.

Daniel Rappo : on a 4 possibilités de continuer avec ces panneaux solaires : on ne fait rien – on installe la pompe – on relie tous les bâtiments communaux sans les locataires – avec les locataires.

Le préavis 06/2025 accordant un crédit complémentaire d'investissement de CHF 35'000.00 pour financer l'installation d'un Regroupement pour la Consommation Propre virtuel (RCPv) à la Cour, à la Station de Pompage et au Moulin est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 05/2025 – Budget pour l'année 2026

Frédéric Piguet lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte.

Ingeborg Schwarz Zuppiroli : c'est quoi exactement cette harmonisation des comptes ?

Mikael Guilloud : toutes les communes de Suisse travaillent sur le même plan comptable, le MCH2

Edouard Duvoisin : que veut dire ces PF que l'on voit partout ?

Mikael Guilloud : Patrimoine Financier.

Le préavis 05/2025 sur le budget pour l'année 2026 est approuvé à l'unanimité.

11. Commission « Place de jeux »

Sarah Piguet Fernandes lit le rapport de la commission consultative. La discussion est ouverte.

Monique Berney : est-ce vraiment judicieux de mettre des copeaux sur une place de jeux où il y a de petits enfants ?

Sarah Piguet Fernandes : Sur les revêtements possibles, celui-ci était le moins coûteux.

Elodie Terreaux : mais quelle est la durée de vie des copeaux ?

Yves-Edouard Ruchti : aujourd'hui, je vous rappelle que ce n'est pas un rapport définitif, celui-ci sera probablement présenté le 30 mars.

Claude Bally : le copeau est vivant, il se décompose, en cas de pluie, c'est salissant.

Markus Hoh : ne pourrait-on pas avoir un croquis des peintures au sol proposées par studio LU.TH illustration & architecture et demander une offre chez Bobst ?

Rachel Rosser : ne peut-on pas recycler les copeaux et reprendre ceux des girons ?

Myriam Kaczor : ne peut-on pas produire nos propres copeaux ?

12. Commission « Avenir de la Cour »

Séverine Allimann lit le rapport résumé de la commission consultative.

Claire Javet les remercie pour le travail fourni accompli.

13. Motions, interpellations

Aucune demande n'est parvenue au bureau.

14. Questions simples

Michel Emmett : un club de lutte s'entraîne à la grande salle tous les mardis soirs et il remercie la Municipalité pour la mise à disposition des lieux. Comme nouvelle société, ils ont besoin de sous, et il signale qu'un repas de soutien aura lieu à Bonvillars le 27 mars 2026.

Léonard Bloesch : il y a quinze jours, nous avons pu assister à l'inauguration de l'ancien collège de Champagne. Il remercie M. Leuenberger pour toutes ces années de médecine à Bonvillars et annonce qu'il y aura quatre nouveaux médecins généralistes à Champagne.

15. Contre-appel

La séance est levée à 20h05

Le Président :

La Secrétaire :



COMMUNE
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 23 février 2026

PREAVIS MUNICIPAL

No 01/2026

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 10.03/MG

Contact : Mikael Guilloud

079 703 95 77 – mikael.guilloud@bonvillars.ch

Fixation des indemnités et des vacations des membres de la Municipalité pour la législature 2026 - 2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Suite à la proposition de la commission des finances, le présent préavis a pour objet de fixer le montant des indemnités annuelles ainsi que des vacations versées aux membres de la Municipalité pour la législature 2026–2031.

Conformément à l'article 29, alinéas 1 et 3, de la loi sur les communes (LC), il appartient au Conseil général de fixer les indemnités des membres de la Municipalité. Cette disposition prévoit notamment que :

- al. 1 : le Conseil général est compétent pour déterminer la rémunération des membres de l'exécutif communal ;
- al. 3 : les indemnités sont fixées pour la durée de la législature.

En application de ces bases légales, le Conseil général est appelé à se prononcer sur le régime de rémunération applicable pour la période 2026–2031.

Principes, contexte et situation actuelle :

La fixation des indemnités doit répondre aux principes suivants :

- prise en compte de la charge effective de travail et de la disponibilité requise
- cohérence avec les pratiques observées dans des communes de taille et de structure comparables

La législature 2026–2031 s’inscrira dans un contexte marqué par :

- une complexification croissante des dossiers
- une augmentation des sollicitations des Municipaux
- un besoin accru de coordination administrative et stratégique

Ces éléments justifient une réévaluation des montants actuellement en vigueur.

Nous vous remettons en annexe le tableau des traitements et des vacations actuelles ainsi que les montants adaptés pour la législature 2026 – 2031. Les montants indiqués correspondent à des revenus bruts.

Conclusion :

Au vu des responsabilités assumées par l’exécutif communal et conformément aux compétences attribuées par l’article 29 LC, la Municipalité soumet au Conseil général la proposition de fixation des indemnités et vacations pour la législature 2026 – 2031.

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal No 01/2026 et de son annexe
- entendu le rapport de la commission des finances

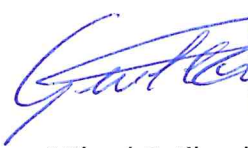
Décide :

d’approuver la fixation des indemnités et des vacations des membres de la Municipalité pour la législature 2026 - 2031

Le présent préavis ainsi que le document annexé ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2026.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Mikael Guilloud		Mégane Defferrard

Annexes : Tableau comparatif des indemnités et des vacations



COMMUNE
DE
BONVILLARS

TRAITEMENTS ET VACATIONS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

Législature 2021-2026

Syndic	indemnité de fonction annuelle	CHF	3'700.00
Municipaux	indemnité de fonction annuelle	CHF	1'800.00
Syndic & Municipaux	séance hebdomadaire	CHF	65.00
Vacations	prix de l'heure	CHF	40.00
Frais de déplacement	par km	CHF	0.70

Législature 2026 - 2031

Syndic	indemnité de fonction annuelle	CHF	4'000.00
Municipaux	indemnité de fonction annuelle	CHF	2'000.00
Syndic & Municipaux	séance hebdomadaire	CHF	80.00
Vacations	prix de l'heure	CHF	50.00
Frais de déplacement	par km	CHF	0.70

Préavis Municipal n° 01/2026

Fixation des indemnités et des vacations des membres de la
Municipalité pour la législature 2026 - 2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commission des Finances, composée de Monsieur Frédéric Piguet, de Monsieur Michel Emmett et du rapporteur, s'est réunie à la Maison de Commune, le mardi 24 mars 2026, en présence de Monsieur Mikaël Guilloud, syndic.

Un tout grand merci à notre syndic pour sa disponibilité ainsi que pour la précision et la clarté des explications données.

La Commission des Finances propose au Conseil Général d'accepter sans réserve les augmentations proposées dans le préavis n°1/2026. Elle considère que celles-ci sont modestes au vu de la charge de travail !

Bonvillars, le 25 mars 2026

Pour la Commission des Finances :

Membres : Frédéric Piguet Michel Emmett Rapporteur : Claire Javet

Fixation des indemnités et des vacations des membres de la Municipalité pour la législature 2026 – 2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Madame Anne-Marie Stevanin, Elsa Poncet et Monsieur Gian Domenico Curiale, rapporteur, s'est réunie le mercredi 18 mars 2026 pour se prononcer sur le préavis fixant les indemnités et des vacations des membres de la Municipalité pour la législature à venir. Nos remerciements Monsieur Mikael Guilloud, Syndic, qui a répondu avec disponibilité et précision aux questions posées, ainsi qu'à Madame Mégane Defferrard, secrétaire communale, pour la mise à disposition au préalable de la documentation requise.

La municipalité se réfère dans son préavis à la proposition faite par la commission des finances. Il est fait référence au préavis N°5-2025 - *Budget 2026* qui sous la rubrique 30- *Charges de personnel*, prévoit à la ligne budgétaire 01200.3000.00- *Salaire des autorités et commissions*, 10'000.- CHF supplémentaires à l'exercice 2025.

- Les ajustements forfaitaires proposés de 300.- CHF pour le Syndic et les 200.- CHF pour les autres membres de la municipalité représentent une augmentation des dépenses de 1'100.- CHF ;
- L'augmentation pour les séances hebdomadaires de 15.- CHF représentent une charge supplémentaire de 3'750.- CHF ;
- Les vacations facturées à l'heure seront augmentées de 10.- CHF, selon l'estimation de Monsieur le Syndic cela s'élèvent à environ 80 heures par année et par municipal. Représentant une augmentation estimée à 4'000.- CHF.

La commission constate que les propositions faites sont en ligne avec le budget approuvé par le conseil général le 10 novembre dernier. Il est à relever qu'à la suite des primes de départ de fin de législature 2021-2026 pour les municipaux sortants, en 2026 les dépenses pourraient dépasser le montant budgété. Le poste devrait revenir à l'équilibre pour le reste de la législation.

La municipalité justifie cette augmentation par la complexification des tâches, la sollicitude des citoyens lorsque ces derniers rencontrent les membres de la municipalité lors de manifestations et rencontres furtives, ainsi que pour le besoin de coordination avec le canton et autres instances.

La commission reçoit et soutient les arguments avancés par la municipalité. En effet, étant donné que les diverses sollicitudes courtes et éparses ne sont pas toujours comptabilisées sous forme de vacation, en augmenter le forfait, tant annuel, qu'en jeton de présence à la séance hebdomadaire, représente une juste récompense. Même si une comparaison chiffrée des sollicitudes avec les législatures précédentes n'est pas possible.

La commission a toute de même procédé à une comparaison indicative avec d'autres communes de taille comparable, à savoir Onnens, Longirod et La Chaux. Les indemnités des municipaux de Bonvillars restent en ligne avec celles des communes mentionnées tout en restant parmi les plus basses.

En conclusion, nous proposons au Conseil Général d'accepter le préavis municipal no 1-2026 et d'approuver des indemnités et des vacations des membres de la Municipalité pour la législature 2026 – 2031 telles que proposées.

Bonvillars, le 18 mars 2026

Anne-Marie Stevanin



Elsa Poncet



Gian Domenico Curiale





CONSEIL GÉNÉRAL DE BONVILLARS

Bonvillars, le 9 mars 2026

PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL

No 01/2026

Au Conseil général de la commune de Bonvillars

Contact : Arnaud Bloesch

078 622 99 41 – arnaudbloesch@hotmail.ch

Fixation des indemnités et des vacations du conseil général pour la législature 2026 – 2031

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

À la suite de la proposition de la commission des finances, le présent préavis a pour objet de fixer le montant des indemnités annuelles ainsi que des vacations versées aux membres du bureau du conseil pour la législature 2026–2031.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il appartient au conseil général, sur proposition de son bureau, de fixer les indemnités allouées aux membres du conseil, ainsi qu'au président et au secrétaire du conseil.

La proposition de indemnités et vacations a été établi sur la base de trois critères :

- clarification des tâches couvertes par les forfaits attribués au président et au secrétaire ;
- revalorisation des tarifs horaires selon les fonctions exercées ;
- adaptation des forfaits afin de tenir compte de l'augmentation des sollicitations et des attentes de la population.

L'indemnité de fonction annuelle comprend les séances du conseil général ainsi que les brèves sollicitations courantes des habitants. Les heures de travail réalisées hors des séances du conseil général sont à inscrire en tant que vacations.

Nous vous soumettons en annexe un tableau comparatif présentant les indemnités et vacations actuellement en vigueur ainsi que les montants proposés pour la législature 2026–2031. Les montants indiqués correspondent à des revenus bruts.

Au vu des responsabilités assumées par le Conseil général et conformément aux compétences qui lui sont attribuées par l'article 29 LC, le Bureau du Conseil soumet à votre approbation la proposition de fixation des indemnités et vacations pour la législature 2026–2031.

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du préavis du Bureau du Conseil No 01/2026 et de son annexe ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;

décide :

- d'approuver la fixation des indemnités et des vacations du conseil général pour la législature 2026–2031.

Le présent préavis ainsi que le document annexé ont été adoptés par le bureau du conseil lors de sa séance du 9 mars 2026.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président – Arnaud Bloesch

La secrétaire – Véronique Meusy

Annexe : Tableau comparatif des indemnités et des vacations

INDEMNITES ET VACATIONS
DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

		2016-2021	2021-2026	Proposition 2026-2031
Président du Conseil	indemnité de fonction annuelle	700,00	700,00	1 000,00
Secrétaire du Conseil	indemnité de fonction annuelle	(yc PV) 900,00	(yc PV) 900,00	(hors pv) 500,00
Vacations du Bureau	prix de l'heure (hors CG)	20,00	20,00	40,00
Membres du Conseil	jeton de présence/séance	18,00	18,00	20,00
Commissions	prix de l'heure	20,00	20,00	30,00
Rapport de commission	prix de l'heure (max 3h)	20,00	20,00	30,00
Scrutateurs	prix de l'heure	20,00	20,00	30,00

		2016-2021	2021-2026	Proposition 2026-2031
Pour information - Traitements des Municipaux:				
Municipaux	indemnité de fonction annuelle	1 200,00	1 800,00	2 000,00
Vacations	prix de l'heure	35,00	40,00	50,00

Préavis du Bureau du Conseil n° 01/2026

Fixation des indemnités et des vacations du Conseil général pour la législature
2026 - 2031

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de Monsieur Frédéric Piguet, de Monsieur Michel Emmett et du rapporteur, s'est réunie à la Maison de Commune, le mardi 24 mars 2026, en présence de Monsieur Mikaël Guilloud, syndic et le mercredi 25 mars, par téléphone pour des compléments d'information, avec Monsieur Arnaud Bloesch, Président du Conseil général.

Un tout grand merci à notre syndic et à notre président pour leur disponibilité ainsi que pour la précision et la clarté des explications données.

La Commission des Finances propose au Conseil Général d'accepter sans réserve les augmentations proposées pour le Bureau du Conseil (président, secrétaire et vacations) telles que présentées dans le préavis n°1/2026. Elle considère que celles-ci sont modestes au vu de la charge de travail !

En revanche, la Commission ne voit pas de raison d'augmenter les prix de l'heure des commissions et des rapports. Elle considère que 20.- est déjà une somme généreuse.

Concernant les jetons de présence, l'augmentation proposée est destinée à obtenir des « nombres ronds ». C'est donc anecdotique. Toutefois, la Commission en profite pour poser la question de la générosité des jetons de présence. À son avis, il faudrait se poser la question suivante : le jeton de présence correspond-il au salaire d'une charge ou à un geste de remerciement à des personnes qui ont la chance de pouvoir choisir librement d'exercer leur droit politique ? En fonction de la réponse, la somme allouée aux jetons de présence mériterait d'être discutée pendant la prochaine législature.

Bonvillars, le 25 mars 2026

Pour la Commission des Finances :

Membres : Frédéric Piguet Michel Emmett Rapporteur : Claire Javet

Fixation des indemnités et des vacations du conseil général pour la législature 2026 – 2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Madame Anne-Marie Stevanin, Elsa Poncet et Monsieur Gian Domenico Curiale, rapporteur, s'est réunie le mercredi 18 mars 2026 pour se prononcer sur le préavis fixant les indemnités et les vacations des membres du Conseil Général pour la législature à venir. Nous remercions Monsieur Arnaud Bloesch, Président du Conseil, qui a répondu avec disponibilité et précision aux questions soumises.

Le conseil se réfère dans son préavis à la proposition faite par la commission des finances. Il est fait référence au préavis N°5-2025 - *Budget 2026* qui sous la rubrique 30- *Charges de personnel*, prévoit à la ligne budgétaire 01100.3000.00- *Salaire des autorités et commissions*, 1'000.- CHF supplémentaires à l'exercice 2025.

- Les ajustements forfaitaires proposés de 300.- CHF d'augmentation pour le Président et 400.- CHF de diminution pour la secrétaire, cumulé à l'augmentation de 2.- CHF de jeton de présence pour les 50 présents sur les environs 60 assermentés représentent une augmentation des dépenses estimé de 300.- CHF ;
- Le temps nécessaire pour préparer une séance du Conseil Général, l'échange de courriels en vue de la séance, ainsi que l'écriture et ratification du procès-verbal peut être estimé à 4 heures qui seront désormais rémunérées à 20.- CHF par séance chargeant le poste budgétaire d'environ 1'300.- CHF ;
- Les vacations facturées à l'heure seront augmentées de 10.- CHF pour les membres du conseil travaillant pour une commission, selon l'estimation de Monsieur le Président du conseil, elles peuvent être estimées à 96 heures par année toutes commissions confondus. Représentant une augmentation estimée à 1'000.- CHF.

La commission constate que les propositions faites sont sensiblement supérieures au budget approuvé par le Conseil Général le 10 novembre dernier. Il est à relever que selon les règles en vigueur pendant la législation précédente, la rédaction du PV des séances était comprise dans la rémunération forfaitaire de la secrétaire. De ce fait, par le passé elle n'a pas compté les heures mais constaté que la rémunération et le temps investi n'étaient pas forcément alignés. Raison pour laquelle le bureau du conseil

propose de diminuer sa rémunération forfaitaire pour en rémunérer la rédaction du PV à l'heure. Le budget en question, fort des constatations faites, devra être revu à la hausse par la municipalité pour 2027.

Le Bureau du Conseil Général justifie ces modifications par le changement du calcul des indemnités du bureau, une valorisation du temps mis à disposition de la commune par les conseillers et par la sollicitude des citoyens lorsque ces derniers rencontrent les membres du bureau du conseil, notamment lors de manifestations et rencontres furtives.

La commission reçoit et soutient les arguments avancés par le bureau. En effet, étant donné que les diverses sollicitudes courtes et éparses ne sont pas toujours comptabilisées sous forme de vacation, augmenter la rémunération forfaitaire pour l'un et la rémunération horaire pour l'autre représente une juste récompense du travail fourni. Même si une comparaison chiffrée des sollicitudes avec les législatures précédentes n'est pas possible.

La commission a tout de même procédé à une comparaison indicative avec la commune de Longirond, commune de taille comparable. Les indemnités pour le Conseil Général de Bonvillars sont plus modestes.

En conclusion nous proposons au Conseil Général d'accepter le préavis du bureau du Conseil Général no 1-2026 et d'approuver des indemnités et des vacations du conseil général pour la législature 2026 – 2031 tels que proposés.

Bonvillars le 18 mars 2026.

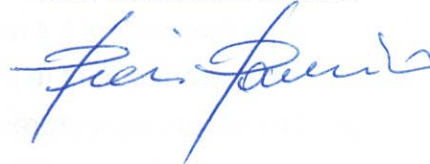
Anne-Marie Stevanin



Elsa Poncet



Gian Domenico Curiale





COMMUNE
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 23 février 2026

PREAVIS MUNICIPAL

No 02/2026

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 10.01/YR

Contact : Yves Ruchti

079 212 05 91 – yves.ruchti@bonvillars.ch

Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux à La Cour

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La place de jeux à La Cour a plus d'une vingtaine d'année et les installations deviennent vétustes et potentiellement dangereuses pour les enfants.

Par ce préavis, la Municipalité souhaiterait pouvoir réaménager cette place de jeux afin de répondre aux normes d'exigences en vigueur et d'offrir un espace de loisirs sécurisé, attractif et adapté aux besoins des familles du village.

Constat et justification du projet

La place de jeux actuelle ne répond plus aux critères de sécurité prescrits par les normes suisses :

- SN EN 1176 « Équipements et sols d'aires de jeux »
- SN EN 1177 « Revêtements de surfaces d'aires de jeux absorbant l'impact »

Certains équipements présentent des signes d'usure avancée et nécessitent un remplacement complet.

La Municipalité a également constaté une augmentation de la fréquentation des familles, renforçant la nécessité d'un espace de jeux moderne et inclusif.

Étude et concept retenu

La Municipalité a souhaité demander au Conseil Général de déléguer une commission afin que des discussions et des idées puissent être échangées.

Suite à plusieurs entrevues entre la Commission du Conseil Général et la Municipalité, nous avons décidé de vous présenter deux projets.

Projet n° 1 – Municipalité

Vous trouverez en annexe les offres retenues par la Municipalité ainsi que les plans de la futur place de jeux. Ce projet est similaire à la place de jeux actuelle.
Le montant total des travaux s'élève à CHF 57'887.15 (60'000.00)

Projet n° 2 - Commission

Vous trouverez en annexe les offres retenues par la Commission ainsi que les plans de la futur place de jeux. Ce projet sera une place de jeux en copeaux avec trois tours.
Le montant total des travaux s'élève à CHF 68'041.70 (70'000.00)

La Municipalité a étudié attentivement les deux offres et invite le Conseil Général à se prononcer en faveur de l'un des deux projets ou à refuser le préavis.

Conclusion

Par ce préavis, la Municipalité vous soumet une demande de crédit pour un montant maximum de :

- CHF 60'000.- pour le projet n° 1
ou
- CHF 70'000.- pour le projet n° 2

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Ayant pris connaissance du préavis municipal no 02/2026

Décide :

- D'accorder un crédit de CHF 60'000.00 pour le projet n° 1
ou CHF 70'000.00 pour le projet n° 2
(compte 1400.01) pour financer le réaménagement de la place de jeux de La Cour.

Mode de financement : Pour financer ces travaux la Municipalité souhaite utiliser les liquidités courantes si ces dernières sont suffisantes ou emprunter aux meilleures conditions du marché.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


Mikael Guilloud




Mégane Defferrard

Préavis accepté en séance du 23 février 2026



COMMUNE
DE
BONVILLARS

Annexe 1

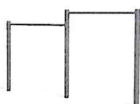
Administration communale
 1427 Bonvillars

Offre 250950

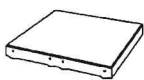
Objet Place de Jeux La Cour, 1427 Bonvillars

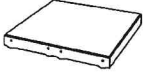
Date	10.12.25	Région	Nicolas Fehlmann
Conseiller/ère	Nicolas Fehlmann	Numéro de débiteur	D007866 - O1677
Votre référence			

Pos	Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
10	1590	bimbo la qualité Suisse Nous développons, produisons et installons des équipements de jeux et du mobilier urbain. Nos concepts de places de jeux universelles enthousiasment un public de tout âge depuis de nombreuses années. Les équipements de jeux bimbo correspondent aux normes de sécurité SN EN 1176:2020. La plupart des installations sont certifiées TÜV. Nous garantissons les pièces de rechange encore bien des années après votre achat. Avec bimbo, votre projet est entre de bonnes mains de la planification à la réalisation ainsi que pour la maintenance.			
20	BA.012.2	Barre fixe 2 niveaux métal ** une barre à 120 cm et la seconde à 180 cm** Simple et avantageux. La barre fixe est un agrès important pour le développement de la coordination et de la motricité. Armature en métal zinguées a chaud. Hauteur de chute (cm) 130 Dimension de l'engin (cm) 226 x 6 x 136 Zone de chute (cm) 430 x 310 Fondations (pce) maître d'ouvrage 3 Total béton (m3) 0.41	1 pce	820.00 5%	779.00



Pos	Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire		Montant
30	BS.110	Paysage à grimper 2 Deux tours forment la base de ce passionnant paysage à grimper. Le pont suspendu ainsi que les différentes possibilités de monter et descendre offrent de nombreuses possibilités de jeux aux enfants. Bois résineux massif. Socle en métal zingué à chaud inclus. Toboggan en polyester. Cordes armées en acier. Hauteur de chute (cm) 200 Dimension de l'engin (cm) 700 x 470 x 360 Zone de chute (cm) 1000 x 900 Fondations (pce) maître d'ouvrage 19 Total béton (m3) 2.19	1 pce	19'050.00	5%	18'097.50
40	1416	<i>Plue value pour toboggan hauteur 200 cm polyester</i>	1 pce	970.00	5%	
50	SC.121.2	Balanoire métallique zinguée 2 places **avec siège bébé** Simple, solide et bon marché. Les tubes en métal de nos portiques à balançoires sont connus pour leur grande qualité. Armature en tube de métal zingué à chaud. Suspension bimbo sans graissage. Siège de sécurité avec noyau métallique et chaînes en inox. Hauteur de chute (cm) 140 Dimension de l'engin (cm) 300 x 160 x 260 Zone de chute (cm) 800 x 350 Fondations (pce) maître d'ouvrage 4 Total béton (m3) 0.55	1 pce	1'555.00	5%	1'477.25
						
60	FS.020.4	Dalles de protection en caoutchouc 4.5 cm Pour balançoire Le plus génial de tous les revêtements en caoutchouc. Granulés de caoutchouc recyclé garantissant une grande qualité et une bonne stabilité de forme. Couleur standard brun-rouge. Hauteur de chute (cm) 150 Dimension de l'engin (cm) 50 x 50 x 4.5 Fondations (pce) maître d'ouvrage sur place Les dalles de protection doivent toujours être posées en quinconce. Prix au m2.	24 m2	80.00	5%	1'824.00
						

Pos	Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire		Montant
70	FS.020.41	1/2 dalles de protection en caoutchouc 4.5 cm Pour balançoire Le plus génial de tous les revêtements en caoutchouc. Granulés de caoutchouc recyclé garantissant une grande qualité et une bonne stabilité de forme. Couleur standard brun-rouge. Hauteur de chute (cm) 150 Dimension de l'engin (cm) 50 x 25 x 4.5 Fondations (pce) maître d'ouvrage sur place	6 pce	15.00	5%	85.50
						
80	FS.020.6	Dalles de protection en caoutchouc 6.5 cm Pour tour à grimper Le plus génial de tous les revêtements en caoutchouc. Granulés de caoutchouc recyclé garantissant une grande qualité et une bonne stabilité de forme. Couleur standard brun-rouge. Hauteur de chute (cm) 200 Dimension de l'engin (cm) 50 x 50 x 6.5 Fondations (pce) maître d'ouvrage sur place Les dalles de protection doivent toujours être posées en quinconce. Prix par m2	76 m2	95.00	5%	6'859.00
						
90	FS.020.61	1/2 dalles de protection 6.5 cm brun-rouge Pour tour à grimper Le plus génial de tous les revêtements en caoutchouc. Granulés de caoutchouc recyclé garantissant une grande qualité et une bonne stabilité de forme. Couleur standard brun-rouge. Hauteur de chute (cm) 200 Dimension de l'engin (cm) 50 x 25 x 6.5 Fondations (pce) maître d'ouvrage sur place	14 pce	15.00	5%	199.50
						

Pos	Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire		Montant
100	FS.020.6	Dalles de protection en caoutchouc 6.5 cm Barres d'équilibre Le plus génial de tous les revêtements en caoutchouc. Granulés de caoutchouc recyclé garantissant une grande qualité et une bonne stabilité de forme. Couleur standard brun-rouge. Hauteur de chute (cm) 200 Dimension de l'engin (cm) 50 x 50 x 6.5 Fondations (pce) maître d'ouvrage sur place Les dalles de protection doivent toujours être posées en quinconce. Prix par m2	18 m2	95.00	5%	1'624.50
						
110	FS.020.61	1/2 dalles de protection 6.5 cm brun-rouge Barres d'équilibre Le plus génial de tous les revêtements en caoutchouc. Granulés de caoutchouc recyclé garantissant une grande qualité et une bonne stabilité de forme. Couleur standard brun-rouge. Hauteur de chute (cm) 200 Dimension de l'engin (cm) 50 x 25 x 6.5 Fondations (pce) maître d'ouvrage sur place	6 pce	15.00	5%	85.50
						
120	DI.100.12	Panneau individuel avec poteau en allemand Nos panneaux d'information sont en aluminium et disponibles avec un texte standard ou individualisé. Possibilité de mettre votre logo et vos coordonnées. Les panneaux d'information sont exigés par la norme de sécurité SN EN 1176 pour les aires de jeux accessibles. Différentes données doivent obligatoirement y figurer. Dimension de l'engin (cm) 50 x 35 cm, H 210 Fondations (pce) maître d'ouvrage 1 Total béton (m3) 0.10	1 pce	440.00	5%	418.00
						

Pos Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
130 1500	Montage effectif (estimation) Le temps de montage tient compte de: - la préparation dans nos ateliers (assemblage,...) - du montage effectif sur le chantier - poser les engins dans les trous de fondation puis assemblage - participation au temps du trajet - inclus: petit matériel, outillage et frais. . Estimation selon HINNEN x personnes à xx h = xx h . **L'accès avec un camion grue doit être garanti, sinon le montage nécessitera plus de temps.**	22 h	112.00	2'464.00
140 1519	Montage avec camion-grue Pour garantir un temps de montage court, nous utilisons des engins de levage pour nos jeux volumineux et lourds. Nos monteurs sont habitués à cette méthode rapide et sûre. Ceci protège également les jeux, car ils peuvent être posés directement dans les fondations. Camion-grue, largeur 2.3 m, poids 11.5 T (charge utile 6.6 T) Grue : 3500 kg /2m, 1600 kg/6m, 450 kg/17m . **L'accès avec un camion grue doit être garanti, sinon un engin de levage adéquat doit être fourni par le maître d'ouvrage **	1 h	190.00	190.00
150 1603	A effectuer par le client ou par le maître d'ouvrage: Tous les travaux de fondations et de terre, ainsi que l'adaptation du terrain. Paysagiste / entrepreneur - Travaux d'excavation y compris enlever et recycler les déchets - Piquetage - Exécution des fondations - Poser un sol amortissant - Garantie des accès			
160 1606	Participation au transport, surtaxe RPLP Participation aux véhicules et transports 1.9% sur le montant total brut	1 pce	679.40	679.40

Pos	Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
170	1641.1	Suivi de chantier Discussion préalable avec les différents corps de métier. Définir le déroulement du chantier. Suivi du chantier. Nous vous garantissons la conformité des équipements de jeux que nous livrons selon la norme SN EN 1176. Selon la norme de sécurité, une vérification par une personne indépendante est exigée. Nous vous recommandons de faire appel à une entreprise externe indépendante.	1 pce	500.00	500.00
180	1641.2	 Contrôle post-installation in situ **organisé par bimbo** Le contrôle des normes de sécurité des aires de jeux SN EN 1176 sera effectué par une entreprise externe indépendante. Contrôle exigé par la norme. Les plans de construction seront vérifiés dès la phase de planification et les experts en sécurité seront impliqués le plus tôt possible lors d'étapes importantes du projet. Une fois le montage des équipements de jeux et les travaux d'environnement terminés, un expert contrôle l'installation et ouvre la place - à condition que tous les détails relatifs à la sécurité soient respectés. Les clients reçoivent un certificat confirmant que les équipements de jeux, les distances de sécurité, les sols de protection contre les chutes et l'environnement sont conformes aux normes de sécurité pour les aires de jeux en libre accès SN EN 1176.	1 pce	1'000.00	1'000.00
190	1610	Conditions de garantie Une garantie de 10 ans est accordée sur les structures fixes métalliques et en robinier. 7 ans sur les structures en bois de douglas ou mélèze. 5 ans sur les structures en sapin autoclave, cordes et filets armés. 2 ans de garantie sur les parties mobiles, roulements et matières synthétiques. La garantie n'inclut ni l'usure, ni la corrosion des surfaces, ni les dégâts dus au vandalisme. Les dégâts imputables à un montage ou entretien inapproprié sont également exclus. Détails selon nos CG.			

Pos	Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
-----	--------	-------------	----------	---------------	---------

200 1622



SN EN 1176/77

Maintenance / Contrôle de sécurité

Selon la norme de sécurité SN EN 1176 pour les places de jeux un entretien et des contrôles périodiques des équipements de jeux doivent être exécutés. Un contrôle de sécurité annuel doit être effectué par une personne compétente avec un compte rendu écrit. Notre personnel est formé et équipé pour effectuer ces maintenances. Nous vous soutenons pour votre sécurité. Bimbo, votre partenaire compétent.

% TVA	Base TVA	MWST-Betrag	Sous-total	36'283.15
8.1	36'283.15	2'938.95	8.1 % TVA	2'938.95
			Montant final CHF	39'222.10

N° identif. TVA	CHE-107.936.400 MWST
Validité de l'offre	3 mois
Conditions de paiement	30 jours net, acomptes selon SIA
Livraison	par camion avec grue
Délai de livraison	8 à 10 semaines

Offre N° 2026104

Yverdon-les-Bains, le 15 janvier 2026

Concerne : Place de jeux de la Grande Salle de Bonvillars
Travaux annexes au réaménagement de la place
Fourniture et montage des jeux par l'entreprise Bimbo
Avec réutilisation des fondations béton existantes

Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
1	Installation de chantier Déplacement des machines et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux. Protection, signalisation et nettoyage des accès de chantier pendant la durée des travaux.	bl			450.00
2	Démontage et évacuation des jeux existants, des dalles caoutchouc y.c. taxes de décharge.	gl			3'550.00
3	Préparation des nouveaux coffres, prêts à recevoir le revêtement définitif 120 m2 8 socles béton à éliminer y.c. évacuation et taxes. 19 socles béton à conserver	gl			2'300.00
4	Reprise et pose des dalles caoutchouc fournies par la commune y.c. lit de pose et découpes nécessaires - surface 120m2	gl			5'450.00



Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
5	Fourniture et mise en oeuvre de fondations béton pour jeux 4x balançoire 3x barres fixes	pce	7.00	130.00	910.00
6	Remise en état du terrain sur périmètre y.c. travaux d'engazonnement.	Res			1'050.00
7	Fourniture et pose d'une clôture de délimitation métallique simple torsion haut. 100 cm avec un portail - long. 25 ml	Bud			3'750.00
Total intermédiaire					17'460.00
8	Réserve pour divers et imprévus 5 % du montant brut du devis.	%	5.00	17'460.00	873.00

Total brut HT:				CHF	18'333.00
Rabais	-2.00 %	CHF	18'333.00	CHF	-366.65
Escompte	-2.00 %	CHF	17'966.35	CHF	-359.35
Montant arrondi				CHF	-30.70
Total net HT:				CHF	17'576.30
TVA	8.10 %	CHF	17'576.30	CHF	1'423.70
Total TTC				CHF	19'000.00



Devis D25370

01 octobre 2025



Émetteur

Société : **studio LU.TH | illustration & architecture**
Votre contact : **Lucie Theurillat**
Adresse : **Rue du Village 27
1424 Champagne**
Pays : **Suisse**
Numéro de téléphone : **0799543525**
Adresse email : **info@studioluth.ch**
Site internet : **www.studioluth.ch**

Destinataire

Société : **Commune de Bonvillars**
Adresse : **Rue de la Laiterie 5
1427 Bonvillars**
Pays : **Suisse**
Adresse email : **elsa.poncet@edu-vd.ch**

Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Prestation	1) Etape projet Deux RDV clients, présentation si besoin, réflexion, esquisses, 2 propositions visuelles max en PDF, allés-retours corrections (+25% de la réalisation des peintures - 850.-) 2) Etape chantier Organisation et installation de chantier (200.-) Réalisation des peintures (CHF3400.-) - Une marelle chiffrée illustrée sur thème viticole (900.-) - Un terrain de basket 3x3 (demi-cercle + raquette) coloré, couleurs viticoles (1000.-) - Deux illustrations décoratives (2x300.-) pour représenter la commune de Bonvillars - Jeu du charret, traçage ligne (400.-) - Illustration d'entrée pour annoncer l'espace de jeu et créer une ligne entre le parking et les jeux (500.-) Frais de déplacement (0.70.-/km - env. 100.-) Traitement des déchets (+1,5% de la réalisation des peintures - 50.-) Fourniture (+20% de la réalisation des peintures - 680.-) Thématique: viticole/couleurs de Bonvillars Estimation à 3 jours de chantier, début de printemps 2026, à organiser selon météo	5 280,00 CHF	1	5 280,00 CHF

TVA non applicable

Total	5 280,00 CHF
Remise générale	280,00 CHF
Total final	5 000,00 CHF

Conditions

Conditions de règlement : 10 jours

Mode de règlement : Virement bancaire

Validité du devis : 10 jours

Notes :

TVA: À partir du 1er janvier 2026, nos prestations seront soumises à la TVA. Ainsi, pour toute intervention réalisée dès cette date, la TVA en vigueur s'ajoutera au montant indiqué hors taxe dans ce devis.

Validation: Le devis est considéré comme accepté dès confirmation écrite (par retour de mail ou message).

Païement: Un acompte de 50% (à la confirmation du devis) est demandé avant de démarrer le travail. Le solde est à régler à la livraison.

Modifications: Deux séries de retours sont incluses. Toute modification supplémentaire pourra être facturée en supplément.

Crédit: En cas de publication sur les réseaux sociaux, supports numériques ou papier, la mention de Studio LU.TH & Les Planches du Nozon est souhaitée (ex. : @luth.ch @planchesdunozone.ch pour Instagram ou nom complet), lorsque cela est possible.

Communication : Sauf demande contraire du client, le projet pourra être présenté sur le site Internet et/ou les réseaux sociaux de Studio LU.TH & Les Planches du Nozon

Durabilité: Les fresques sont réalisées à la main avec une peinture adaptée aux surfaces en béton ou en enrobé. Bien que cette peinture offre généralement une bonne résistance, sa durabilité dépend fortement de l'usage du sol (passage de véhicules, balayeuses, etc.). Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée quant à la tenue dans le temps des fresques au sol. En revanche, sur supports verticaux (murs, containers...), la peinture présente une bonne tenue dans le temps.

Logistique: Un point d'eau est requis pour nettoyer nos pinceaux et remplir nos contenants, ainsi qu'un accès aux toilettes. Si possible, la mise à disposition d'un petit local pour stocker notre matériel durant le chantier serait appréciée.



Numéro de l'article BS.110
Nom de l'article Paysage à grimper 2

Détails

Age de jeu 4+
Hauteur de chute 200 cm
Place nécessaire 1000 x 900 cm
Protection de chute selon la norme SN EN 1176
Dimension de l'engin 700 x 470 x 360 cm
Pièce la plus lourde 175 kg
Zone de protection de chute 72 m²
Garantie pièces détachées A vie

Conseil d'entretien

Veuillez suivre les notices d'entretien et faire contrôler votre engin par une personne spécialisée. La maintenance doit être planifiée et protocolée par écrit. La maintenance doit être effectuée selon la norme SN/EN 1176-7.

Livraison

Le montage de cet engin nécessite une main d'œuvre qualifiée. Nos monteurs connaissent les détails de construction et de sécurité. Idéalement, il faudrait un accès camion. Un engin de levage externe peut-être nécessaire pour le montage.

Déroulement du montage

Définir l'emplacement, creuser les fondations et éventuellement la zone de chute, préparer les semelles en béton caverneux. Montage des jeux, bétonnage des jeux et pose du sol amortissant.

Montage (hors fondations)

Nombre de monteurs 2
Temps de montage 10 h complet

Fondations en béton

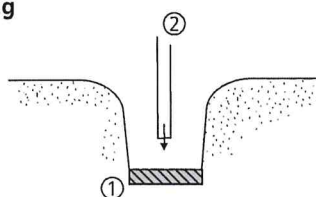
Fondations 19 pce
Total béton 2.19 m³

Wichtig - Vorarbeiten bevor Geräte Lieferung

Bei guter Zufahrt können wir das Gerät mit unserem LKW-Kran direkt in die vorgängig ausnivellierten Fundament Löcher stellen.

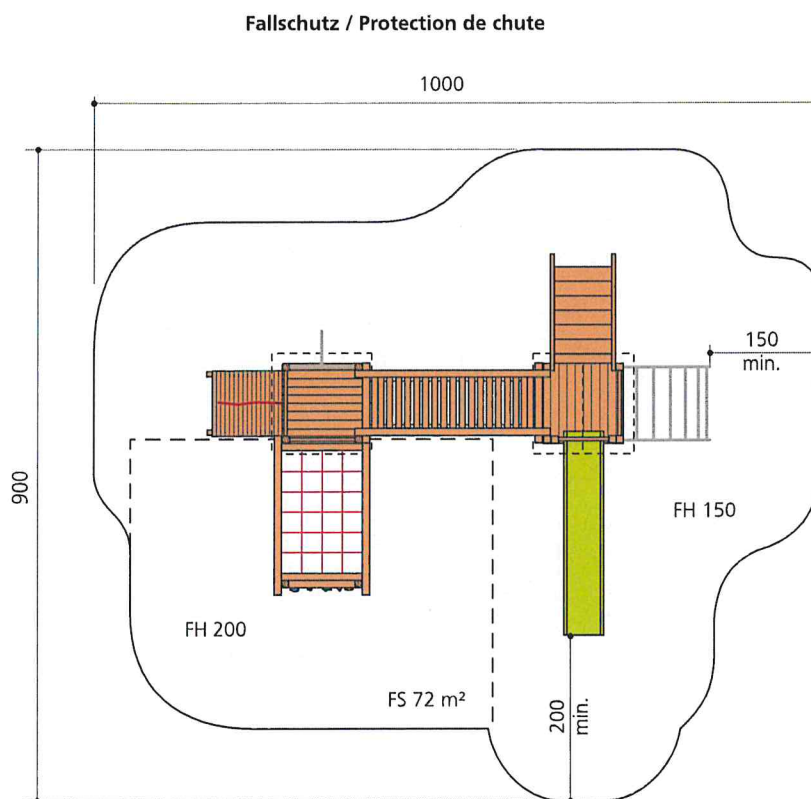
Important - La situation avant la livraison

Si l'accès le permet, nous pouvons placer les engins directement sur les fondations nivelées.



1. Betonsohle auf Niveau giessen - genug Trocknungszeit einrechnen.
2. Gerät setzen und einbetonieren.

1. Nivelier la semelle de béton - laisser sécher assez longtemps.
2. Placer et sceller l'élément de jeu





COMMUNE
DE
BONVILLARS

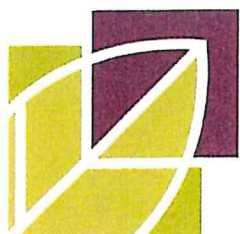
Annexe 2

Offre N° 2026105

Yverdon-les-Bains, le 15 janvier 2026

Concerne : Réaménagement de Place de jeux de la Grande Salle de Bonvillars
Variante Bürli avec fourniture et pose de jeux par nos soins
Sol copeaux - sans surélévation de la place.

Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
1	Installation de chantier Déplacement des machines et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux. Protection, signalisation et nettoyage des accès de chantier pendant la durée des travaux.	bl			750.00
2	Démontage et évacuation des jeux existants, des dalles caoutchouc et des fondations béton y.c. taxes de décharge.	gl			4'900.00
3	Creuse d'un encaissement prof. jusqu'à 50 cm y.c. chargement et évacuation du déblai excédentaire - Cube camion.	m3	70.00	79.50	5'565.00
4	Fourniture et pose de natte filtrante type M600 sur fond de forme.	bl			495.00
5	Fourniture et mise en place d'une couche de gravier de drainage sur le fond de forme	m3	12.00	115.00	1'380.00



Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
6	Fourniture et pose d'une natte géotextile 150 gr séparation gravier/plaquettes	bl			275.00
7	Fourniture et pose d'une bordure de délimitation en traverses de chêne brut section 12 x 24 cm	ml	45.00	74.50	3'352.50
8	Fourniture et mise en place de copeaux de bois pour place de jeux.	m3	50.00	65.00	3'250.00
9	Fourniture d'un ensemble de jeux type Bürli N° 36460 comprenant: 3 tours avec toit pyramide Perche inox Mur d'escalade arqué Tronc d'arbre Passerelle suspendue Passerelle de jungle Echelle métallique Toboggan inox Filet à grimper Prix catalogue 33'205.- - 6% rabais	%	94.00	33'205.00	31'212.70
10	Montage complet de l'ensemble de jeux bürli N°36460 y.c. fondations béton.	bl			3'500.00
11	plus-value sur pos. 4 et 4.1 pour fourniture et pose d'un mur d'escalade alpin en supplément.	pce	par	1'125.00	
12	plus-value sur pos 4 et 4.1 pour fourniture et pose d'un banc de balustrade supplémentaire larg. 113 cm	pce	par	160.00	
13	Moins-value pour toboggan en polyester en lieu et place d'un toboggan métallique.	Fr.			(-1'400.00)
14	Fourniture et pose d'une balançoire double type bürli N° 27750 avec 1 siège caoutchouc E00147 et 1 siège de sécurité E00214 y.c. fondations béton Prix catalogue Fr. 2'275.-	pce	1.00	2'750.00	2'750.00
15	Fourniture et pose d'une corbeille à détritus bürli N° 86250 prix catalogue 560.-	pce	1.00	595.00	595.00
16	Fourniture et pose d'un panneau indicateur sur poteau bois y.c. inscriptions prix catalogue Fr. 269.-	pce	1.00	295.00	295.00

Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
17	Remise en état du terrain sur périmètre y.c. travaux d'engazonnement.	Res			1'050.00
18	Fourniture et pose d'une clôture de délimitation métallique simple torsion haut. 100 cm avec un portail - long. 25 ml	Bud			3'750.00
Total intermédiaire					63'120.20
19	Réserve pour divers et imprévus 5 % du montant brut du devis.	%	5.00	63'120.20	3'156.00
Total brut HT:					CHF 66'276.20
Rabais		-2.00 %	CHF	66'276.20	CHF -1'325.50
Escompte		-2.00 %	CHF	64'950.70	CHF -1'299.00
Total net HT:					CHF 63'651.70
TVA		8.10 %	CHF	63'651.70	CHF 5'155.80
Total TTC					CHF 68'807.50

Place de jeux sous le panier de basket

5405.00

74'212.50



Devis D25370

01 octobre 2025



Émetteur

Société : **studio LU.TH | illustration & architecture**
Votre contact : **Lucie Theurillat**
Adresse : **Rue du Village 27
1424 Champagne**
Pays : **Suisse**
Numéro de téléphone : **0799543525**
Adresse email : **info@studioluth.ch**
Site internet : **www.studioluth.ch**

Destinataire

Société : **Commune de Bonvillars**
Adresse : **Rue de la Laiterie 5
1427 Bonvillars**
Pays : **Suisse**
Adresse email : **elsa.poncet@edu-vd.ch**

Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Prestation	1) Etape projet Deux RDV clients, présentation si besoin, réflexion, esquisses, 2 propositions visuelles max en PDF, allés-retours corrections (+25% de la réalisation des peintures - 850.-) 2) Etape chantier Organisation et installation de chantier (200.-) Réalisation des peintures (CHF3400.-) - Une marelle chiffrée illustrée sur thème viticole (900.-) - Un terrain de basket 3x3 (demi-cercle + raquette) coloré, couleurs viticoles (1000.-) - Deux illustrations décoratives (2x300.-) pour représenter la commune de Bonvillars - Jeu du charret, traçage ligne (400.-) - Illustration d'entrée pour annoncer l'espace de jeu et créer une ligne entre le parking et les jeux (500.-) Frais de déplacement (0.70.-/km - env. 100.-) Traitement des déchets (+1,5% de la réalisation des peintures - 50.-) Fourniture (+20% de la réalisation des peintures - 680.-) Thématique: viticole/couleurs de Bonvillars Estimation à 3 jours de chantier, début de printemps 2026, à organiser selon météo	5 280,00 CHF	1	5 280,00 CHF

TVA non applicable

Total	5 280,00 CHF
Remise générale	280,00 CHF
Total final	5 000,00 CHF

Conditions

Conditions de règlement : 10 jours

Mode de règlement : Virement bancaire

Validité du devis : 10 jours

Notes :

TVA: À partir du 1er janvier 2026, nos prestations seront soumises à la TVA. Ainsi, pour toute intervention réalisée dès cette date, la TVA en vigueur s'ajoutera au montant indiqué hors taxe dans ce devis.

Validation: Le devis est considéré comme accepté dès confirmation écrite (par retour de mail ou message).

Païement: Un acompte de 50% (à la confirmation du devis) est demandé avant de démarrer le travail. Le solde est à régler à la livraison.

Modifications: Deux séries de retours sont incluses. Toute modification supplémentaire pourra être facturée en supplément.

Crédit: En cas de publication sur les réseaux sociaux, supports numériques ou papier, la mention de Studio LU.TH & Les Planches du Nozon est souhaitée (ex. : @luth.ch @planchesdunozone.ch pour Instagram ou nom complet), lorsque cela est possible.

Communication : Sauf demande contraire du client, le projet pourra être présenté sur le site Internet et/ou les réseaux sociaux de Studio LU.TH & Les Planches du Nozon

Durabilité: Les fresques sont réalisées à la main avec une peinture adaptée aux surfaces en béton ou en enrobé. Bien que cette peinture offre généralement une bonne résistance, sa durabilité dépend fortement de l'usage du sol (passage de véhicules, balayeuses, etc.). Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée quant à la tenue dans le temps des fresques au sol. En revanche, sur supports verticaux (murs, containers...), la peinture présente une bonne tenue dans le temps.

Logistique: Un point d'eau est requis pour nettoyer nos pinceaux et remplir nos contenants, ainsi qu'un accès aux toilettes. Si possible, la mise à disposition d'un petit local pour stocker notre matériel durant le chantier serait appréciée.

Spielturm-Kombination Ensemble de jeux

bürli

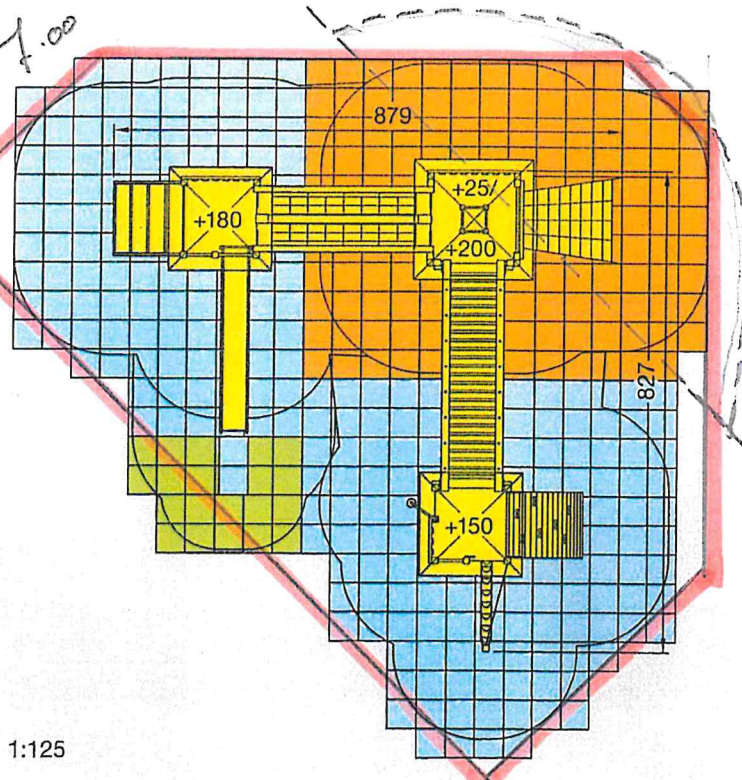


36460

Fr. 28 710.-

Im Lieferumfang enthalten
Contenu de la fourniture

- 1 x B-02-090 / B-02-100 / B-03-120
Basis-Turm / Tours de base
- 2 x A-02-008-93
Pyramidendach / Toits pyramide
- 1 x A-02-009-94
Pyramidendach / Toits pyramide
- 1 x A-02-030-40
Kletterstange / Perche INOX
- 1 x A-02-021-40
Bogenaufstieg / Mur d'escalade arqué
- 1 x A-02-032-40
Baumstamm-Aufstieg / Tronc d'arbre
- 1 x A-02-051-74
Hängebrücke / Passerelle suspendue
- 1 x A-02-029-55
Kletternetzaufstieg / Secteur filet à grimper
- 1 x A-02-058-72
Dschungelbrücke / Passerelle de jungle
- 1 x A-02-022-45
Metall-Hängelleiter / Echelle métallique
- 1 x Nr. 10431
Edelstahl-Rutschbahn / Toboggan INOX



1:125

4+



420



150/200



210x210x430



18 x Typ 1 2 x Typ 2
2 x Typ 3 1 x Typ 4



5.50 m²



65.00 m²



37.50 m²

3.67

Préavis Municipal n° 02/2026

Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux
à La Cour

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de Monsieur Frédéric Piguet, de Monsieur Michel Emmett et du rapporteur, s'est réunie à la Maison de Commune, le mardi 24 mars 2026, en présence de Monsieur Mikaël Guilloud, syndic.

Un tout grand merci à notre syndic pour sa disponibilité ainsi que pour la précision et la clarté des explications données.

La Commission des finances a examiné les deux projets proposés. Tous deux sont réalisables et pourront être financés par les liquidités courantes sans mettre en péril les finances de la commune.

La Commission n'est pas chargée de recommander l'un ou l'autre des projets, chacun proposant des installations différentes en nombre et types d'activités. C'est pourquoi elle ne se prononce pas sur le choix que pourra faire le Conseil.

Mais, au vu de la faible différence de prix (au final probablement environ 5'000.-), elle recommande au Conseil de voter un crédit d'un montant de 70'000.-, ce qui laissera une marge d'action pour d'éventuels aménagements.

Bonvillars, le 25 mars 2026

Pour la Commission des Finances :

Membres : Frédéric Piguet Michel Emmett Rapporteur : Claire Javet

Préavis Municipal n° 02/2026
Place de jeux

Rapport de la commission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commune souhaite réaménager la place de jeux existante afin d'offrir un espace sécurisé, attractif et adapté pour les enfants et les familles. Deux projets ont été proposés selon le préavis municipal n° 02/2026 : celui de municipalité, dit projet 1, et celui de la commission consultative, dit projet 2. Ce dernier a été présenté et discuté durant la séance du conseil général du 15 décembre 2025.

La commission ad hoc a été chargée de rapporter sur le préavis le 12 mars 2026. Les membres de la commission sont M. Sébastien Gri, Mme Isabelle Junod et M. Giovanni Nicoli, rapporteur. La commission s'est réunie le 18 mars à la Maison de la Commune. Lors de cette séance, la Municipalité a été représentée par M. Yves Ruchti. Le présent rapport a été remis au bureau du Conseil de 22 mars 2026. La commission remercie chaleureusement la commission consultative, le Bureau du Conseil, l'Administration communale et la Municipalité pour le travail effectué, leur disponibilité et les renseignements et précisions fournis.

Notre rapport présente une comparaison entre les éléments principaux des deux propositions, dans le but de faciliter le choix de la solution offrant le meilleur équilibre entre qualité, durabilité et coûts pour la commune. Le Conseil pourra également choisir de refuser le préavis s'il juge qu'une réflexion ultérieure s'impose.

La commission a examiné les aspects suivants :

- sécurité, accessibilité et écoresponsabilité
- matériaux et durabilité
- durée estimée des travaux
- coûts d'investissement
- durée du chantier
- entretien et coûts sur le long terme
- confort d'utilisation (notamment en été)
- organisation et capacité d'accueil

Sécurité, accessibilité et écoresponsabilité

Les deux projets se distinguent avant tout par leur choix de revêtement de sol. Le projet 1 adopte des dalles en caoutchouc recyclé, dont les performances sont stables dans le temps, offrant une excellente accessibilité et un entretien limité. Leur principal

inconvenient réside dans un comportement thermique plus chaud en été.

Le projet 2 privilégie des copeaux de bois associés à une natte géotextile en polypropylène recyclé. Cette solution, plus naturelle et plus fraîche en plein soleil, présente cependant une variabilité de comportement selon l'humidité et exige un entretien fréquent ainsi qu'un réapprovisionnement annuel.

D'un point de vue environnemental, les deux projets valorisent des matériaux recyclés ou naturels. Cependant, les dalles seront difficilement recyclables en fin de vie, et les copeaux implique des opérations récurrentes et un suivi plus intensif.

Pour le projet 1, le montage serait effectué par l'entreprise Bimbo, constructeur des structures de jeux. Pour le projet 2 le montage des jeux de la marque Bürli serait effectué par Bobst. Nous sommes de l'avis qu'un montage par Bimbo est préférable.

Matériaux et durabilité

Le projet 1 repose principalement sur du bois indigène durable (sapin autoclave ou douglas non traité), reconnu pour sa bonne résistance naturelle à l'humidité. Les équipements complémentaires, tels que la balançoire en métal zingué à chaud, affichent une durabilité particulièrement élevée pouvant dépasser quarante ans.

Le projet 2 combine aluminium – matériau très durable – et bois de pin imprégné, dont la durée de vie estimée peut être plus courte (15–20 ans). La structure en aluminium présente un excellent vieillissement, mais les éléments en bois imprégné nécessitent un entretien plus soutenu pour conserver leurs propriétés.

Coûts et durée des travaux

Le financement maximal du projet 1 est estimé à 60'000 CHF, tandis que celui du projet 2 s'élève à maximum 70'000 CHF. L'écart provient principalement des travaux de terrain exigés par le projet 2 : suppression de toutes les fondations actuelles, excavation, mise en place d'une couche drainante et création d'environ 26 nouvelles fondations.

Le projet 1 réutilise 19 fondations existantes, n'en remplaçant ou ajoutant qu'une partie. Cette approche réduit les travaux préparatoires ainsi que leur durée, estimée par la commission à 1–2 semaines, contre 2–3 semaines pour le projet 2. Dans les deux cas, la place de jeux devra être fermée durant le chantier.

Organisation de l'espace et capacité d'accueil

Les deux projets permettent d'accueillir un nombre similaire d'enfants, selon l'estimation de la commission : 13–17 enfants pour le projet 1 et 12–16 pour le projet 2. Cette estimation repose sur la configuration et la capacité d'occupation simultanée des équipements.

Le projet 2 propose une grande structure centrale, très attractive, mais qui concentre les enfants en un seul lieu, pouvant ainsi créer des temps d'attente.

À l'inverse, le projet 1 répartit les activités en plusieurs zones distinctes permettant une meilleure fluidité et une cohabitation plus harmonieuse lorsque plusieurs groupes d'enfants fréquentent la place simultanément.

Appréciation générale et préférence de la commission

Les deux projets présentés étant relativement similaires à la place de jeux actuelle, la commission a souhaité envisager une éventuelle alternative en cas de refus du préavis. Elle a ainsi contacté l'entreprise Proxylon au Landeron, spécialisée dans des structures plus contemporaines et épurées, notamment la ligne Nature Pluriel en bois de robinier faux-acacia, réputé quasiment imputrescible sans traitement. Étant donné qu'une coupe d'acacia est prévue prochainement sur la commune, il pourrait être envisageable d'utiliser ce bois local pour une future configuration personnalisée selon l'emplacement et le budget. La commission a également relevé la possibilité d'un sol coulé, plus onéreux mais encore plus pratique à l'entretien. Voici l'illustration d'un projet réalisé sur une surface comparable à la surface nécessaire pour le projet 2 :



Le projet 1 et le projet 2 offrent des solutions techniquement valables. Toutefois, lorsqu'on considère l'ensemble des critères – coûts d'investissement, durée du chantier, entretien à long terme, accessibilité, durabilité des matériaux et organisation de l'espace – le projet 1 présente un meilleur équilibre global.

Nous n'évaluons pas en détail la pertinence de l'offre du studio LU.TH. Le coût de ce projet devra être ajouté aux sommes demandées pour les deux projets dans le préavis. Nous recommandons son inclusion dans les deux projets proposés.

Sur cette base, la commission exprime une préférence claire et argumentée pour le projet 1.

Plusieurs éléments communiqués par la Municipalité ou mentionnés dans le rapport de la commission consultative méritent d'être mentionnés :

- La Municipalité souhaite renoncer à la clôture prévue dans les deux projets.
- Pour les deux projets Vincent Corthésy pourrait ajouter une banquette dans les tours pour que les enfants puissent s'asseoir. Il s'occuperait aussi de la mise en place du caisson prévu pour contenir du matériel de jeu. Un appel à participation citoyenne au démontage de l'existant pourrait réduire les coûts dans les deux cas.
- Les deux bascules sur ressorts existantes seraient conservées, ce qui maintiendrait une diversité de jeux indépendamment du choix du projet.
- Il est possible de récupérer un élément métallique d'une tour existante, ce qui constitue un avantage économique et écologique si le choix se porte sur le projet 1.
- La présente commission invite la Municipalité, si l'un des deux projets était choisi, à une réflexion concernant une alternative plus ludique aux barres fixes (par exemple une balançoire à bascule, un nid d'oiseau ou un autre équipement) ou, dans les deux cas, à l'ajout d'un jeu supplémentaire si le budget le permet.

Annexe : Aide à la décision

Bonvillars, le 22 mars 2026

Pour la Commission ad hoc « Place de jeux » :

Isabelle Junod et Sébastien Gri, membres, Giovanni Nicoli, rapporteur

Aide à la décision – Tableau comparatif

Critère	Projet 1	Projet 2
Coût total	60'000 CHF	70'000 CHF
Travaux et fondations	Réutilisation majoritaire des fondations existantes	Suppression totale et reconstruction complète
Durée du chantier	1–2 semaines	2–3 semaines
Revêtement de sol	Dalles caoutchouc, faible entretien, accessibilité élevée	Copeaux bois, entretien fréquent, sol plus frais
Durabilité matériaux	Bois indigène durable + métal zingué 40+ ans	Pin imprégné 15–20 ans + aluminium durable
Organisation de l'espace	Zones séparées et fluides	Structure centrale concentrant les usages
Capacité d'accueil (estimation)	13–17 enfants	12–16 enfants
Entretien à long terme	Faible	Élevé + réapprovisionnement annuel
Comportement thermique	Sol plus chaud en été	Sol plus frais en été
Éléments existants	Récupération d'un élément métallique possible	Moins compatible